

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60  
  
Objet : Transfert  
de compétence  
« atelier relais de  
Malvaisin » -  
Création du  
budget annexe  
  
Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 49  
Vote pour : 49  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents: C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P. BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G. COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM. BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTES), P. LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S. VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, les ateliers-relais de Malvaisin sont devenus d'intérêt communautaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Afin de respecter les réglementations comptables et fiscales en vigueur, il expose qu'il convient de créer un budget annexe spécifique à cette activité, dénommé "Ateliers relais de Malvaisin", sans autonomie financière, sans personnalité morale, assujetti à la TVA et appliquant l'instruction M14.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de créer un budget annexe dénommé « atelier relais de Malvaisin », sans autonomie financière, sans personnalité morale, assujetti à la TVA et appliquant l'instruction M14.**

Transmis le : 18/02/11  
N° accusé réception Préfecture : 033 - 200018166-20110131-1-DE

